

<p>République Française</p> <p>-----</p> <p>Soisy-sous Montmorency (95230)</p> <p>-----</p> <p><u>Objet:</u> Question 1 -----</p> <p>Election du Président du S.C.E.R.G.I.S</p> <p>Mandature 2020-2026 ----- SCERGIS</p> <p><i>Nbrs votants : 10</i></p>	<p>DEL220620-08</p> <p>SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ETUDE, LA REALISATION ET LA GESTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES</p> <p>=====</p> <p>Délibération Séance du 22 Juin 2020</p> <p>=====</p> <p><i>Le vingt-deux juin deux mille vingt à 20 heures, se sont réuni sous la présidence de séance de Monsieur François ABOUT, doyen d'âge, les membres délégués du comité syndical.</i></p> <p><u>Etaient présents (membres titulaires)</u> <i>Soisy : MM. Luc Stréhaiano, Franck Zakaria, Mme Claudine Bitterli</i> <i>Margency : MM. Dominique Réveillere, David Dumeunier, Mohammed Nifa,</i></p> <p><u>Etaient présents (siégeant de droit)</u> <i>Andilly : MM. Fargeot, Hervé Whiston</i></p> <p><u>Absent(e)s excusé(e)s :</u> <i>Soisy : Me Anne Marie Brassat</i> <i>Margency : Mme Danquah, MM Bernard Glénat, Thierry Rousselet</i></p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. François About</p>
---	---

M. Claude BARNIER, Président sortant, accueille les nouveaux délégués du SCERGIS soit :

- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants désignés par le conseil municipal de Soisy-sous-Montmorency du 3 juin 2020 ;
- M. le maire d'Andilly et son maire-adjoint, siégeant de droit en l'absence des membres non désignés à cette date par le conseil municipal d'Andilly,
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants désignés par le conseil municipal de Margency du 25 mai 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5711.1 et L.5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Doyen d'âge assure les fonctions de Président à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du nouveau Président.

VU que M. Claude BARNIER, Président sortant demande à M. François ABOUT, Doyen d'âge, de bien vouloir prendre la présidence de séance.

CONSIDERANT que M. François ABOUT, Doyen d'âge accepte et procède à l'appel nominal des délégués présents et procède à l'installation du Comité Syndical en vue de l'élection du Président du SCERGIS, organe exécutif du syndicat.

ELECTION DU PRESIDENT

M. François ABOUT, Doyen d'âge, a rappelé que conformément à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui rend dispositions relatives au Maire et aux adjoints applicables au Président, l'élection du Président intervient au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour.

M. François ABOUT, en sa qualité de Doyen d'âge, appelle les candidats à se déclarer.

A fait acte de candidature : **M. Luc STREHAIANO** est candidat

Deux scrutateurs ont été nommés : MM David DUMEUNIER et Mohammed NIFA

APRES l'appel à la candidature, il est procédé au déroulement du cote dans les conditions réglementaires.

APRES avoir procédé par vote à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés, M. François ABOUT, en sa qualité de Doyen d'âge, constate les résultats suivants :

Votants	... 10...
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	... 10...
Nombre de bulletins blancs ou nuls	... 0...
Nombre restant de suffrages exprimés	... 10...
Seuil de majorité absolue	... 10...

APRES dépouillement,

Monsieur LUC STREHAIANO, ayant obtenu 8 voix, est élu Président du SCERGIS.



M. François ABOUT

Doyen d'âge de la séance